

Mairie de Valernes

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 avril 2019

Le conseil municipal de Valernes, régulièrement convoqué le mars 2019, s'est réuni le lundi 8 avril 2019 à 18 h 00 sous la présidence de M.PIK Jean Christophe

Présents : Mesdames et Messieurs Eyriès Frédéric, Genre Henri, Latil Daniel, Marrou Gérard, Marrou Jérôme, Morand Emilie, Pik Jean-Christophe, Pourchier Monique, Rolland Claude, Zizzi Béatrice.

Absents : Madame Euloge Julie.

Pouvoirs : aucun.

Le secrétariat de séance est assuré par M Eyriès Frédéric.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 Janvier 2018

Les conseillers présents à cette séance approuvent et signent le compte rendu.

Comptes de gestion et compte administratif du budget général pour l'exercice 2018

Les postes de dépenses et de recettes réelles du budget général ont été présentés au conseil municipal comparativement au budget primitif et ses modifications ainsi que toutes les opérations d'ordre.

Il est observé

- Des écarts multiples, et pour certains importants, entre la feuille de calcul adressée à la mairie pour travailler sur les comptes et les comptes administratifs à approuver ; ceci ne facilite pas le travail de la municipalité et des conseillers, voire les pousse à de mauvaises décisions ; il faudra à l'avenir procéder à une vérification préalable de la conformité entre l'outil de travail et le document officiel ;
- A nouveau et après quatre ans de la terminaison du restaurant, l'absence de versement des subventions sur lesquelles la Région s'est engagée concernant les travaux ; M le Maire considère qu'il faille désormais y renoncer (il s'agit de 24076 €) ; en plus de la lourdeur des mécanismes de subvention, les engagements des autorités qui les accordent ne sont donc pas fiables et incitent à la prudence,
- Pour la troisième année de suite, et malgré le fait qu'un virement entre la section de fonctionnement du budget général et la section de fonctionnement du budget « eau-assainissement » ait été voté, l'absence d'exécution de ce virement ; si le déclenchement de ce virement appartenait à la municipalité, il aurait été normal que le comptable public le lui signalât.
- Aux investissements, certaines opérations n'ont pas consommé de crédits
 - 162 – enfouissement réseau
 - 171 – panneau d'affichage
 - 179 – acquisition du terrain autour du bassin de Chassagnes
 - 178 - protection du virage du rivet fait en parallèle des travaux de tranchée (reste la barrière qui sera faite en entretien)
- Les opérations suivantes ont été engagées non terminées
 - 174 – signalétique rues et chemins
 - 173 – aménagement place de l'église
 - 176 – mobilier d'archivage en mairie

- Les opérations suivantes sont terminées
 - 175 – tracteur (subvention FODAC perçue)

Au plan comptable, le conseil n'a pas de réserve particulière.

A l'unanimité des présents et représentés, M le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal déclare, qu'il n'a pas de réserve sur le compte de gestion de l'exercice 2018 pour le budget général. (Délibération 2019-04)

Il ressort du compte administratif du budget général

- un excédent de la section de fonctionnement de 545 631 € après prise en compte de l'excédent reporté de 508 716 € décidé en 2018.
- un déficit de la section d'investissement de 18 628 € après capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de 54 063 € décidée en 2018.

Ces montants sont conformes aux comptes de gestion.

A l'unanimité des présents et représentés, M le Maire n'y participant pas, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget général arrêté au 31 décembre 2018. Le compte administratif est signé en séance.

Comptes de gestion et compte administratif du budget annexe « eau-assainissement » pour l'exercice 2018

Les dépenses et recettes réelles du budget annexe « eau-assainissement » ont été présentés au conseil municipal comparativement au budget primitif et ses modifications ainsi que toutes les opérations d'ordre.

Il est observé

- La nécessité là aussi de contrôler la conformité entre l'outil de travail de la municipalité et des conseillers et les comptes administratifs,
- L'absence de transfert des subventions d'équilibre de ce budget en provenance du budget général,
- Le solde chroniquement négatif des opérations réelles de fonctionnement,
- Qu'en 2018, le retour de la compétence de la production d'eau de la CCSB vers la commune à travers le SIVU de la Pinolle, ne s'est pas traduit par le paiement de la participation au SIVU ; il faudra donc prévoir cette dépense au budget 2019
- Pour les opérations d'investissement,
 - 25 – aménagement eaux pluviales de l'Auche ; l'opération n'a pas été engagée
 - 26 – mise en place du suivi de consommation ; l'opération a commencé a avec peu de crédits consommés (6%)

Au plan comptable, le conseil n'a pas d'observation particulière.

A l'unanimité des présents et représentés, M le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal déclare, qu'il n'a pas de réserve sur le compte de gestion de l'exercice 2018 pour le budget annexe « eau-assainissement ». (Délibération 2019-05).

Il ressort du compte administratif du budget annexe« eau-assainissement »

- un déficit de 50 061 € de la section de fonctionnement après prise en compte du déficit reporté

de 44 735 € constaté en 2018

- un déficit de 95 433 € de la section d'investissement après prise en compte du déficit reporté de 94 877 € constaté en 2018.

Ces montants sont conformes au compte de gestion.

A l'unanimité des présents et représentés, M le Maire n'y participant pas, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe « eau-assainissement » arrêté au 31 décembre 2018. Le compte administratif est signé en séance.

Affectation des excédents

Ayant approuvé le compte administratif du budget général arrêté au 31 décembre 2018, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés (délibération 2019-06).

- de capitaliser 18 628 € en recette 2019 de la section d'investissement du budget général (ligne 1068)
- de reporter en recette 2019 de la section de fonctionnement du budget général l'excédent de fonctionnement restant, à savoir 527 003 € (ligne 002).

Concernant le budget annexe « eau-assainissement », le conseil municipal a pris acte qu'il n'y a pas d'excédent à reporter.

Vote des budgets primitifs pour 2019, général et annexe « eau-assainissement »

Les principes sont les suivants

- Poursuivre l'équilibrage des budgets de l'eau au moins pour le fonctionnement et l'entretien courant en y incluant la participation au SIVU
- Réaliser la subvention à l'eau non exécutée depuis trois ans
- Equilibrer (au moins) les dépenses et les recettes réelles du fonctionnement général dans l'hypothèse d'une baisse de recettes l'ordre de 18 000 € au chapitre des dotations
- Rester prudent sur les « engagements » de subventions d'équipement
- Faire apparaître clairement à la ligne 2315 de l'investissement général la capacité d'investissement de la commune au-delà des opérations programmées, les quatre budgets étant présents à l'équilibre

Après discussion, les principaux éléments des budgets 2019 (général et eau), votés au niveau des chapitres, sont les suivants :

Concernant les dépenses de la section de fonctionnement du budget général,

- les dépenses d'entretien et de fonctionnement général sont reconduites à 95 000 € au niveau de la moyenne réalisée 2017-2018 (avec un entretien de la voirie de 10 000 € restant supérieur à la moyenne des dernières années).
- les coûts de personnel sont maintenus à leur niveau à l'actualisation près (125 500 €) et tiennent compte de la titularisation à 80 % de M xxxxx
- les dépenses de gestion sont maintenues à la moyenne du réalisé 2017-2018 (38 500 €)
- une provision de 7500 € est inscrite pour couvrir la sortie des écritures d'un titre de perception de pénalités à l'encontre de la société ABM
- Le virement au budget de l'eau doit être porté à 209 674 € tenant compte du SIVU et des travaux de rénovation complète du regard de distribution du village au pied de la Calade

Concernant les recettes de fonctionnement du budget général,

- les produits des services sont prévus stables au niveau de 12 000 €
- les entrées fiscales sont prévues stables au niveau de 179 500 €
- les dotations sont prévues au niveau de 92 500 € en réduction de 16 500 €
- le rendement des loyers est prévu stable au niveau de 29 000 € malgré un risque élevé sur le loyer du restaurant

Concernant les dépenses de la section de fonctionnement du budget de l'eau,

- les dépenses générales d'entretien et de fonctionnement restent maintenues au niveau des dernières années (15 000 €)
- il n'y a pas de dépenses de personnel
- les charges de gestion courantes doivent supporter la contribution au SIVU pour 2018 et 2019 soit environ 16 000 € à porter sur une ligne 6554
- il y a une charge financière avec les intérêts de l'emprunt STEP (4 700 €)

Concernant les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'eau

- les recettes sont abondées du virement du budget général (209 674 €)
- on n'a pas tenu compte des effets de l'augmentation du prix de l'eau, applicable encours d'année et qui devrait amener environ 4 000 € en année pleine

Après discussion, les opérations d'investissement non soldées et autorisées par le budget général sont les suivantes.

	Section d'investissement du budget général	Dépense	Subv attendue
173	Aménagement de la place de l'église	500	0
174	Signalétique des rues et chemins communaux	2 500	0
176	Poursuite acquisition de mobilier pour l'archivage en mairie	1 725	0
179	Acquisition du terrain autour de l'emprise du bassin de Chassagnes et accès vers chemin communal	2 500	0
180	Travaux d'isolation du bâtiment de la mairie et fermeture loggia	25 000	12500 fodac
181	Enfouissement télécom	16 000	0
182	Réfection du virage routes Hongrie et accotements à l'Auche	15 000	0
183	Eglise : remplacement du mécanisme de l'horloge et motorisation des cloches	6 000	0
184	Réalisation d'un mur au cimetière pour emplacements le long de l'allée haute	30 000	0

A inscrire au budget annexe « eau-assainissement »

	Section d'investissement du budget de l'eau	Dépense	Subv attendue
25	Regard de l'Auche et alimentation du haut de la Calade (sauf si le besoin est écarté après rénovation distribution village)	4 000	0
26	Dispositif de télésurveillance du réseau le long de l'alimentation générale, sortie bassin de Raoul, pont de Sasse, regard de Gassier, regard vers Chassagnes	23 349	12838 Fdc ccsb
27	Restauration complète du regard et de la distribution au pied de la Calade	25 000	0

Taux des taxes directes

L'hypothèse de construction du budget 2019 est le quasi maintien du rendement de ces taxes au niveau de 51 343 €. Il est donc proposé de maintenir les taux appliqués en 2018.

A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal décide les taux des taxes suivants

- 3 % pour la taxe d'habitation
- 9 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 21,5 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

(délibération 2019-03)

Subvention aux associations

Le budget 2019 prévoit une dépense de 8500 € pour les subventions aux associations. La répartition sera votée lors du conseil du 29 avril.

Approbation et signature des budgets primitifs pour 2019, général et annexe « eau-assainissement »

Les éléments des budgets primitifs, général et annexe « eau-assainissement », ayant ainsi été présentés et débattus, M le Maire propose enfin que les budgets, général et annexe, soient réputés votés

- par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement
- par opérations figurant aux tableaux III B3 pour les sections d'investissement

A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal approuve le budget général 2019 tel que présenté ci-dessus et en séance ainsi que les modalités de vote par chapitre et opération d'investissement des tableaux en annexe III B3.

A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal approuve le budget « eau-assainissement » 2019 tel que présenté ci-dessus et en séance. ainsi que les modalités de vote par chapitre et opérations d'investissement des tableaux en annexe III B3.

Le secrétariat de la mairie reportera les montants votés dans les documents formalisés correspondants.

Prix de l'eau

La question du prix de l'eau a été évoquée lors de la préparation du budget 2018 et un premier pas vers un rattrapage pour amener ce prix plus proche du prix moyen environnant a été voté. En effet, la commune est loin d'équilibrer les dépenses de l'eau et la tolérance du refinancement à partir du budget général ne s'entend qu'avec un écart raisonnable par rapport à la moyenne.

A partir d'une simulation qui permettrait de poursuivre ce rattrapage en absorbant le tiers du déficit de fonctionnement (de l'ordre de 12 000 € sachant qu'il doit désormais tenir compte de la contribution au SIVU), M le Maire propose de porter

- de 40 à 50 € les abonnements eau potable
- de 0,75 à 0,8 € par m³ le prix de l'eau
- à 35 € les abonnements assainissement (part assainissement)
- de 0,60 à 1 € par m³ la redevance d'assainissement

Cette décision, soumise au conseil est approuvée par les présents et représentés à la majorité (8 pour et 2 contre).

A la majorité des présents et représentés, le conseil municipal décide d'adopter le tarif du service de la

distribution d'eau et du service d'assainissement sur la base des tarifs proposés (délibération 2019-08).

Demande du fonds de concours à la CCSB pour le budget de l'eau

M le maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a procédé à l'évaluation des charges transférées à la CCSB ou retournées aux communes consécutivement aux transferts et retours de compétences. C'est le cas pour la production d'eau à la Pinolle qui est retournée à la commune, ce qui a entraîné une modification du SIVU et la participation de la commune à ce SIVU.

La CLECT, dont le rapport a été approuvé par la commune comme par la CCSB, a préconisé que ce retour se traduirait par un fonds de concours aux communes correspondant au déficit de sa gestion réparti de façon dégressive sur 5 ans, ce fonds devant servir aux opérations d'entretien et d'investissement et accompagner l'équilibrage progressif du service de l'eau.

Son montant est le suivant

Répartition du fonds de concours	Consommations en m3	%	2018-2019 (100 %)	2019-2020 (80 %)	2020-2021 (60 %)	2021 -2022 (40 %)	2022-2023 (20 %)
Valernes	38 885	31,08	12 838	10 271	7 703	5 135	2568
Authon	8 016	6,41	2 647	2 117	1 588	1 059	529
Saint Geniez	15 233	12,18	5 029	4 023	3 017	2 012	1006
Sisteron	62 972	50,33	20 790	16 632	12 424	8 316	4158
Total	125 106	100	41 304	33 043	24 782	16 522	8 261

Ce fonds doit être demandé en association avec des travaux prévus, ce qui est le cas pour l'amélioration du réseau (opération 26). Une recette de 12838 € est prévue au budget.

Le conseil municipal approuve la décision de procéder à la demande de 12838 € au titre du fonds de concours de la CCSB pour contribuer au financement des opérations d'investissement de l'eau pour 2019 (délibération 2019-07)

Provision pour annulation des titres émis sur les pénalités ABM

Des pénalités d'un montant de 7500 € avaient été émises à l'encontre de la société ABM en 2014 puis portées à l'actif de la commune par une émission de titres. Elles ont été ensuite annulées, la société ABM ayant été liquidée. La comptabilité recommande de provisionner en dépense ce montant comme créance irrécouvrable.

Le conseil approuve à l'unanimité l'inscription de cette provision au budget 2019 (délibération 2019-10)

Subvention pour les travaux d'isolement de la mairie

Les dépenses de fioul pour le chauffage du bâtiment de la mairie sont élevées et la température difficile à maîtriser. Il est proposé d'isoler le toit, de reprendre l'ensemble des huisseries et de fermer la loggia.

Le conseil approuve à l'unanimité la décision

- de procéder aux travaux d'isolement énergétique de la mairie dans la limite de 25000 € qui seront portés en dépenses d'investissement au budget 2019
 - de demander une subvention au FODAC au niveau maximum du 50% du devis HT de l'entreprise retenue soit 12 200 €
- (délibération 2019-10)

Poste d'agent municipal

M le Maire expose que les deux agents d'entretien des installations communales sont pleinement employés avec leurs taux d'emploi respectifs (80 %) et que cela correspond à une nette amélioration de l'entretien de la commune. Les conseillers approuvent cette appréciation s'agissant des agents consacrés à l'entretien et considèrent que ce niveau de charge sera récurrent.

M le Maire propose en conséquence de créer un deuxième poste permanent à 80 %, sachant que l'un des deux agents intervient au titre d'un contrat d'insertion.

Le budget 2019 tient compte de cette mesure (article 6411).

Le conseil municipal approuve en conséquence la création d'un deuxième poste d'agent d'entretien à temps partiel (80 % soit 26 heures par semaine) et demande à le Maire d'y pourvoir. (délibération 2019-12).

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent

Le contrat de M Yvan Chiapiro arrive à échéance le 2 mai 2019.

M le Maire explique qu'il faut maintenir les ressources pour faire face aux travaux à poursuivre d'ici la mise en place d'un titulaire pour le deuxième poste d'agent permanent. Il est proposé de recruter M Yvan Chiapiro comme agent territorial en catégorie C pour la période du 3 mai au 30 juin 2019 et qu'il assure ces fonctions pour une durée hebdomadaire de 26 heures.

Les crédits correspondant sont inscrits à l'article 6412 du budget 2019. Les conseillers sont informés que cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le TA pour excès de pouvoir.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents la proposition de recruter M Yvan Chiapiro comme agent territorial temporaire catégorie C, à temps partiel (26 h par semaine) pour la période du 3 mai au 30 juin 2019. (délibération 2019-13)

Questions diverses

Il n'a pas été évoqué d'autre question

La séance est levée à 21 h 30